

<https://www.snetap-fsu.fr/Depot-de-preavis-de-greve-du-6-au-31-janvier-2020-contre-la-reforme-des.html>



# Le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève du 6 au 31 janvier 2020 contre la réforme des retraites.



- Nos Actions - Les Mobilisations -  
Date de mise en ligne : lundi 30 décembre 2019

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

# Le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève du 6 au 31 janvier 2020 contre la réforme des retraites.

Paris, le 29 décembre 2019

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

Par la présente, **le SNETAP-FSU** dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents de l'enseignement agricole du 6 janvier au 31 janvier 2020 pour dénoncer le projet de réforme des retraites et poursuivre la mobilisation forte des personnels de l'enseignement agricole public, l'obstination de votre gouvernement étant le seul responsable du blocage actuel.

En effet, ce que nous écrivions il y a un mois est toujours valable pour les agents de l'enseignement agricole qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou agents de droit privé, ce projet si il était mis en oeuvre aboutirait à une dégradation des pensions de retraite.

- En calculant la pension sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 6 derniers mois, c'est à une baisse de plus de 25 %, pour certains personnels, qu'aboutira la réforme.
- En instaurant un âge pivot à 64 ans, c'est par cette seule mesure à une diminution des retraites de 10% que le système conduira.
- En bloquant la part des retraites à 14 % du PIB de la France (13,7 % actuellement) quelque soit le nombre de retraité.es, c'est à une diminution des pensions que le système aboutira alors que le nombre de retraité.es va augmenter.

Le système par points préconisé, présenté comme une garantie d'égalité de traitement, n'offre en réalité aucune garantie sur sa retraite future, la valeur du point lors de la liquidation de la retraite étant tributaire de la situation économique du moment. Alors que le système actuel, tout imparfait qu'il soit, garantit un pourcentage de son salaire actif, qui ne dépend que du nombre d'annuités cotisées.

Alors que le taux de remplacement net moyen public et privé (rapport entre le montant de la retraite et l'ancien salaire) tourne actuellement autour de 66 % contre 76 % en 1999, le niveau de pension dans un système à points variera chaque année et plus sûrement à la baisse.

Le Système actuel peut être préservé et amélioré par une augmentation des cotisations de 0,16 % pendant 30 ans soit 5 % et la suppression des exonérations voulues par les employeurs.

En laissant faire cette réforme, c'est au minimum vieillesse que nous condamnons tous les retraites de demain.

Nous vous demandons Monsieur le Ministre d'entendre les personnels de votre Ministère et de renoncer avec le Gouvernement à cette réforme qui induira à un baisse considérable des pensions des agents ayant travaillé dans l'enseignement agricole public.

Soyez, assuré, Monsieur le Ministre, de notre détermination à défendre tous les personnels de l'enseignement agricole public et tout particulièrement leur droit à une pension digne !

Pour le SNETAP-FSU  
Fabrice CARDON  
Secrétaire général adjoint

[Télécharger le préavis.](#)